

Commune d'EREZEE
Province du Luxembourg

Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2021

Agent relais : Jennifer HUGO

jennifer.hugo@erezee.be

086/320.914

Introduction

Le PCDR d'Erezée a été approuvé le 22 novembre 2018.

Vous trouverez dans ce dossier :

- Annexe 1 :
Situation générale de l'opération : un tableau de tous les projets du PCDR approuvé en 2018 ;
- Annexe 3 :
Tableau rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé (décompte final < 10 ans) de l'ancien PCDR ;
- Annexe 4 :
Bilan CLDR + un second document avec procès-verbaux des réunions 2021 ;
- Annexe 5 :
Programmation à 3 ans ;

L'annexe 2 n'est pas jointe « avancement physique et financier » car les conventions-exécution du PCDR en cours ne sont pas en phase d'exécution des travaux.

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 2	PM-2-05	Système d'échanges local (SEL)/Repair café	€	Commune	Il y a 35 personnes adhérents, cependant la pandémie ne permet que difficilement la mise en œuvre
Lot 1	PM-1-02	Placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	182.800,00 €	Commune Tiers investisseurs	Placement sur l'école communale de Mormont avec le projet 'génération soleil'

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	PM-1-01	Mise en valeur du patrimoine d'exception	392.987,43 €	Commune DR	GT Patrimoine en 2021 + Inscription au budget 2022 : d'un auteur de projet pour coordonner la fiche projet
Lot 1	PM-1-03	Aménagement de logements tremplin dans l'ancien presbytère de Mormont	740.298,69 €	Commune DR	Dossier définitif envoyé en juin 2021
Lot 1	PM-1-05	Aménagement du terrain de la Maison de village de Biron	180.211,16€	Commune DR	Demande de convention faisabilité en mars 2021
Lot 1	PM-1-06	Création d'une aire multisports au centre sportif à Erezée	Terrain multisports : 241.777,44 €	RCA centre sportif Infrasport (+60%)	Marché public travaux en cours

Lot 1	PI-1-02	Mise en réseau et soutien aux associations	€€	Commune DR	Opportunité d'achat d'un bâtiment pour la création d'une maison des associations. Reunion de coordination en vue d'une future convention-acquisition
Lot 2	PM-2-10	Création d'une Maison des associations et multiservices	€€€(€)	Commune DR	
Lot 2	PM-2-01	Création d'une Voie lente entre le Pont d'Erezée et Erezée	€€€	Commune DR	Via appel à projets mobilité
Lot 2	PM-2-14	Aménagement d'une voie lente le long de l'Aisne et jusqu'aux communes voisines	Phase 1 : 1.256.464,00 €	Commune DR	Opportunité d'un projet transcommunal en collaboration avec la commune de Manhay, reunion de coordination et dépôt de la CF en 2022
Lot 1	PI-1-07	Mise en place d'un Eco-passeur	€€€	Commune POLLEC 2021	Volet RH du subside POLLEC 2021 : projet accepté

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	PI-1-04	Renforcement des missions de la Commission agricole et valorisation du métier d'agriculteur	€€	Commune	2022
Lot 1	PI-1-05	Sensibilisation des habitants sur l'impact paysager des actions individuelles	€€	Commune	2022
Lot 1	PI-1-01	Etablissement d'un Schéma de développement pluricommunal	60.000,00 €	Commune DGO4	2022
Lot 1	PI-1-03	Mise en œuvre d'un Plan d'action pour le développement d'une économie locale et numérique	€€	Commune	2022

Lot 1	PI-1-06	Création d'un marché des producteurs et artisans locaux	€€	Commune	2022
Lot 2	PM-2-07	Aménagement de la place de Mormont	€€€	Commune DR	2022
Lot 1	PM-1-04	Aménagement d'une Maison de village et de logements tremplin dans la "Maison du Curé" d'Hoursinne	809.190,85 €	Commune DR	2023
Lot 1	PI-1-08	A la recherche du panzer englouti	€	Commune	2023
Lot 2	PM-2-02	Aménagement d'un espace de quiétude en bord d'eau à Fanzel	€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-03	Mise en valeur du cœur de Fisenne	€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-04	Développement de projets bois-énergie	€€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-05	Aménagement du centre d'Amonines	€€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-06	Aménagement des abords de l'école de Fisenne	€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-08	Installation de plans d'orientation (zones de loisir et village de Biron)	€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-09	Création de logements tremplin dans le lotissement communal de Fisenne	€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-11	Rénovation de la Maison de village de Fanzel	€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PM-2-12	Création d'aires de jeux ou multisports dans les villages	€€€	Infrasport	2022-2024
Lot 2	PM-2-13	Création d'un atelier rural	€€€€	Commune DR	2022-2024
Lot 2	PI-2-01	Événement d'accueil des nouveaux habitants	€	Commune	2022-2024
Lot 2	PI-2-02	Organisation de rencontres et animations avec les habitants des zones de loisirs	€€	Commune	2022-2024

Lot 2	PI-2-03	Mise en place de boîtes à livres	€	Commune	2022-2024
Lot 2	PI-2-04	Développement d'une pouponnière à idées à fins économiques	€€(€)	Citoyen type Crowdfunding	2022-2024
Lot 2	PI-2-06	Création d'une Bourse aux projets entrepreneuriaux en association avec les structures d'insertion et les entreprises	€€	Commune	2022-2024
Lot 3	PM-3-01	Aménagement d'un espace de loisirs en bord d'eau le long de l'Estinale à Erezée	€€	Commune DR	2025-2028
Lot 3	PM-3-02	Investissement citoyen dans une éolienne	€€€€	Participation citoyenne	2025-2028
Lot 3	PM-3-03	Aménagement du centre de Fanzel	€€€	Commune DR	2025-2028
Lot 3	PM-3-04	Création d'un lotissement à L'Estinale à Erezée	€€€	Commune	2025-2028
Lot 3	PM-3-05	Création de logements intergénérationnels dans l'ancienne Gendarmerie à Erezée	€€€	Commune DR	2025-2028
Lot 3	PM-3-06	Création de logements (habitat groupé) à la ferme du CPAS à Amonines	€€€(€)	Commune	2025-2028
Lot 3	PM-3-07	Aménagement d'une Maison de village à Soy	€€€(€)	Commune DR	2025-2028
Lot 3	PM-3-08	Aménagement de logements dans l'ancien presbytère de Biron	€€€	Commune (DR)	2025-2028
Lot 3	PM-3-09	Création de logements dans la future ex-maison communale à Erezée	€€€	Commune (DR)	2025-2028
Lot 3	PM-3-10	Création d'un Hall relais dans la ZAE de Brisco	€€€(€)	DGO3/Idelux ?	2025-2028
Lot 3	PM-3-11	Aménagement d'un espace de production et vitrine de produits locaux à la ferme du CPAS à Amonines	€€(€)	Commune DR	2025-2028
Lot 3	PM-3-12	Création de potagers collectifs	€€	Commune	2025-2028
Lot 3	PM-3-13	Création d'un service d'épicerie ambulante	€€	A déterminer	2025-2028
Lot 3	PM-3-14	Acquisition et valorisation de la Chapelle d'Hoursinne	€€(€)	Commune DR	2025-2028

4. Tableau des projets abandonnés

Aucun

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
L'opportunité d'acquérir une partie du château-ferme de Soy, afin de conserver le patrimoine et d'y développer une fiche projet du PCDR	Objectif général : affirme son caractère Objectifs spécifiques : tire parti de sa richesse paysagère, de l'Aisne, de son histoire + réfléchit le caractère futur de ses villages et pense les aménagements publics en conséquence.	Acquisition d'une partie du château-ferme de Soy	285.000 €	Commune DR	Opportunité de conservation du Patrimoine historique et développement d'un projet en développement rural

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).
Projets venant de l'ancien PCDR**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004 Avenant 2010	PCDR classique	PROJET 1.7 : Aménagement de la Place du Concordia à EREZEE	Embellissements des lieux, transformer plusieurs espaces privés en un espace public organisé	602.844,55€	4/05/2016

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?				Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ¹	Type		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices				

Fonctionnement du projet et utilisation du bien

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune
Impact des activités sur emploi	Neant

¹ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004 Avenant 2010	PCDR classique	Projet 2.14 : Aménagement des abords de l'église et de l'école de SOY	Aménagement d'espace de stationnement + améliorer sécurité routière	326.841,83€	04/05/2016

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ²	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Parking, Lieu de rassemblement
Impact des activités sur emploi	Néant

² Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004 Avenant 2010	PCDR classique	Projet 3.21 : Préservation et valorisation de la Houssière à HAZEILLES	Préservation d'un patrimoine naturel unique + produit potentiellement touristique	25.949,39 €	04/05/2016

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ³	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Préserver la biodiversité, préserver patrimoine naturel
Impact des activités sur emploi	Neant

³ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004 Avenant 2010	PCDR classique	Projet 2.15 : Itinéraire inter localité entre Ny et Erezée - ILIL	Assurer des déplacements de loisirs mais aussi déplacements utilitaires et quotidien	532.262 ,56€	04/05/2016

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ⁴	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Néant
Impact des activités sur emploi	Néant

⁴ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2016	2016	2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée	16/03/2021 (en visioconférence)	Nombre de présents	11
	27/05/2021 (en visioconférence)		6
	21/10/2021		8 (+ 2 invités)
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>Bien que cette année encore, ses activités ont été quelque peu perturbées par la crise sanitaire, la CLDR s'est réunie à trois reprises. Outre le suivi des projets en cours (Logements-tremplin et abords de la maison de village de Biron), la CLDR a consacré les deux premières réunions (en visioconférence) à l'étude d'une potentielle voie lente transcommunale en partenariat avec Manhay. Une demande de convention-faisabilité pour le tronçon « Pont d'Erezée-Forge à la Plez » sera donc déposée dès que les deux communes auront finalisé leur dossier respectif. Le projet de création d'une « Maison des Associations et Multiservices » a quant à lui été retardé mais est toujours d'actualité. Pour ce faire, l'acquisition stratégique d'une partie du château-ferme de Soy est à l'étude. En outre, à la demande du Collège, la CLDR s'est positionnée quant à l'intérêt de développer de l'énergie éolienne sur le territoire communal et a répondu à l'appel à projet BiodiverCité.</p> <p>La troisième réunion a pu s'organiser en présentiel. La CLDR a profité de ce moment de retrouvailles pour débattre d'un thème qui lui tient à cœur : comment mener à bien son rôle de relais auprès des autres habitants ?</p> <p>En marge des réunions plénières :</p> <p>Le GT économie locale s'est réuni à 8 reprises, en 2021. Le SEL, de par les mesures en vigueur, a vraiment beaucoup de mal à décoller. On y dénombre une bonne trentaine d'affiliés mais les échanges y sont rares, confinement faisant. D'autres projets ont émergé, notamment celui de mettre en œuvre des « bars éphémères » au sein des différents villages de la commune mais les inondations de la mi-juillet ont eu raison de l'initiative. Cette succession de contextes défavorables affecte malheureusement la motivation des troupes...</p>		

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	PM-2-14
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente le long de l'Aisne et jusqu'aux communes voisines : phase 1
Priorité du projet	LOT 2 remonté en LOT 1 par la CLDR
Calendrier d'exécution	2022
Numéro fiche-projet	PM-2-10
Intitulé du projet	Création d'une Maison des Associations et Multiservices (espace « économie nouvelle »)
Priorité du projet	LOT 2
Calendrier d'exécution	2022
Numéro fiche-projet	Acquisition stratégique
Intitulé du projet	Acquisition d'une partie du château-ferme de Soy en vue d'y implanter une Maison des Associations et Multiservices (espace « économie nouvelle »)
Priorité du projet	En lien avec PM2 – 10 (LOT 2)
Calendrier d'exécution	2022



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION N°27 DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL D'EREZÉE 16/03/2021 – 20h00 – En visioconférence

Marloie, le 17 mars 2021

Présents :

Michel JACQUET, Bénédicte WATHY, Jean-François COLLIN, Laurie SCIUS, Jacques DELVAUX, Luc VANWELCKENHUYSEN, Anthony SERON, Valérie NEUVILLE, Séverine GUISSARD, Nicolas DETROUX, Laurent SCHUSTER

Jennifer HUGO, agent-relais,

Anne KLEIN, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (équipe Haute-Ardenne), invitée pour la présentation du projet transcommunal de voie lente Manhay – Pont d'Erezée,

Marie GOOVAERTS et Florence LESUISSE, agents de développement à la Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés : *Frédéric DUMONT, Frédéric MOULART, Martine HENROTIN.*

La FRW accueille les participants dès 19h45 afin de s'assurer la bonne connexion de toutes et tous. La FRW remercie les participants de leur présence au vu des conditions dans lesquelles nos réunions doivent se tenir. L'adaptation à l'outil informatique n'est pas forcément simple et le temps de réunion de CLDR vient parfois s'ajouter à une journée déjà passée en télétravail le nez derrière un écran d'ordinateur. L'effort de tous est souligné et vivement remercié.

LA FRW présente l'ordre du jour : réflexion sur un projet de voie lente transcommunale Manhay – Pont d'Erezée : présentation du projet côté Manhay, *par Anne Klein (FRW)* ; le suivi des projets en cours ; une réflexion sur le rôle de membre de CLDR ; un point sur le SEL qui s'adapte aux impératifs sanitaires ; un retour sur l'enquête consacrée à l'éolien et enfin, comme à l'accoutumée, les divers.

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 03/12/2020

Des questions relatives à la maison des associations (le lieu sera-t-il assez spacieux ?), à l'éolien (topo après sondage), à la communication communale et encore au rôle de relais des membres de la CLDR sont évoquées. Ces questions seront traitées au fil de l'ordre du jour puisque la plupart de ces points y seront explicitement traités.

Une petite précision quant au projet de voie lente est apportée : le taux de subvention est bien, en Développement Rural, de 80 % et, si le projet est traité en transcommunal, ce taux monte à 90%.

La CLDR approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 10/09/2020.

2. Projet de voie lente Manhay – Pont d'Erezée

Lors de la dernière réunion, la Commune a informé la CLDR de la sollicitation de la commune de Manhay pour un éventuel projet transcommunal en développement rural : une voie lente entre Manhay et Pont d'Erezée.

Les projets transcommunaux, qui par essence s'inscrivent dans une logique de territoire plus vaste, sont encouragés par la Région via une majoration de la subvention de 10%. Concrètement, pour une voie lente le taux de subvention est de 80 % en communal et de 90% en transcommunal avec un plafond de 850.000€ de subsides.

Lors de l'élaboration du PCDR d'Erezée, un groupe de travail avait étudié les différentes possibilités de voie lente sur le territoire et avait retenu deux fiches-projets :

1. **PM-2-01 : Création d'une Voie lente entre le Pont d'Erezée et Erezée**

→ Deux options de tracés avaient été identifiées : un chemin existant mais plus long et un chemin plus court mais à créer à travers champs. Depuis, le cheminement existant va être aménagé via d'autres subsides. Le trajet à travers champs est en suspens pour l'instant car il passe par plusieurs propriétés privées et tous les propriétaires ne sont pas d'accord de céder un bout de terrain à la commune.

2. **PM-2-14 : Aménagement d'une voie lente le long de l'Aisne et jusqu'aux communes voisines**

→ Ce projet consiste en la création d'une liaison lente permettant de traverser la commune du sud au nord, en longeant l'Aisne. Elle relie plusieurs villages situés le long du cours d'eau ou à proximité immédiate de celui-ci : Amonines, Blier, le pont d'Erezée, Eveux et enfin Fanzel. Elle permet aussi la jonction avec la Commune de Manhay via le TTA au sud et la Commune de Durbuy au nord. Certains tronçons s'appuient sur des sentiers et chemins existants, d'autres sont à créer à travers des parcelles privées. Cette fiche-projet avait été placée en lot 2 car elle nécessitait d'être étudiée davantage, la difficulté principale étant le statut de propriété de certains tronçons.

Suite à un échange avec Edgard Gabriel (SPW-DR), cette seconde fiche-projet pourrait être activée plusieurs fois, donc pour un tronçon Forge-à-Laplez – Pont d'Erezée sans compromettre une demande de convention pour la réalisation future de l'ensemble du tracé. Le projet pourrait se faire en transcommunal.

Comme cette idée de projet s'écarte quelque peu des intentions initiales, la FRW a souhaité permettre à la CLDR d'en savoir davantage avant de prendre position. Florence et Marie ont donc convié leur collègue Anne Klein, responsable de l'équipe FRW Haute-Ardenne et qui accompagne la commune de Manhay pour présenter le projet côté Manhay. Elles ont également invité Jennifer Hugo à faire état du potentiel côté Erezée.

1. **Présentation projet « voie lente » du PCDR de Manhay**

Le réseau de voies lentes sur Manhay s'organisera sur une structure principale visant à relier les pôles d'attractions de la Commune à savoir les villages d'une part et Manhay centre et ses services, d'autre part. Ce projet de grande ampleur sera phasé comme ceci :

- PHASE 1: Une dorsale de 23 km s'appuyant sur un axe Nord - Sud privilégiera les itinéraires en site propre ou clairement séparés des voiries automobiles.
- PHASE 2: Une structure secondaire se développera à partir de ces grands axes pour relier les différents villages.
- PHASE 3: Ce réseau sera complété par des liaisons intra-village.

Lors de la rédaction de la fiche-projet par l'auteur de programme, un tracé théorique avait été établi. Après l'approbation du PCDR, les membres du GT sentiers se sont répartis le territoire en vue de réaliser des repérages de terrain. Mais lors de la mise en commun, les travaux menés par chaque groupe étaient de qualités diverses.

Par chance, la commune a pu bénéficier de l'aide de M. Counet de l'asbl. « Chemin du rail » qui a pu reprendre les apports du GT et établir une analyse fine. Son travail s'est étendu de janvier à août 2020 et a comporté de nombreuses étapes :

1. Inventaire des documents du GT
2. Travail cartographique
3. Prise en compte de demandes particulières (par: ex. longer le TTA)
4. Etablissement de 25 sections dont 16 concernent la dorsale Nord – Sud + liaisons possibles vers les communes voisines (Ferrières et Erezée).
5. Repérage en détail sur le terrain
6. Réalisation de sous-sections : de carrefour à carrefour ou par homogénéité du revêtement
7. Critères : Sécurité, Convivialité, Pente, Revêtement, Praticabilité VTC, horizon de réalisation.
8. Budgétisation des alternatives

A noter qu'en ce qui concerne la dorsale, 7 sections sur les 16 présentent des alternatives possibles. Toute cette matière a été synthétisée dans un tableau récapitulatif avec un code couleur pour chaque tronçon. La CLDR a donc pu opérer des choix pour définir le tracé final.

Les critères prépondérants de la CLDR ont été dans l'ordre : le coût, la sécurité, la nature.

Estimatif du projet dans sa totalité:

		Coûts estimatifs (€)		
		Sur	Sur	Total
		domaine	domaine	
		communal	de tiers	
Section				
N°	Intitulé		(SPW/TTA)	
01	Fays-Harre.	31.493	0	31.493
02	Harre-Chêne al Pierre.	21.043	110.000	131.043
06	Chêne al Pierre - Manhay via Vaux Chavanne.	44.055	297.000	341.055
07	Manhay - Grandmenil via Sous la Ville.	20.114	44.000	64.114
09	Grandmenil - Oster via le chemin du Béguinet.	156.970	0	156.970
11	Oster - Freyneux	25.575	0	25.575
12	Freyneux - Dochamps via Lamormenil.	59.686	0	59.686
23	Freyneux - Dochamps via TTA.	33.390	459.800	493.190
TOTAL		392.326	910.800	1.303.126

Le projet distingue deux types d'aménagements :

- les aménagements de type « route » : bande mixte de 2,50 m, séparée de la voirie par un dispositif de séparation physique).
- les aménagements de types « sentier » : nivellement de l'assiette, compactage et empierrement fin sur une largeur de 2,50 entre deux accotements stabilisés.

Suite au échange avec la DGO3, il est apparu que la région insiste pour que le revêtement soit en dur. Manhay a donc dû revoir son projet en ce sens. Anne attire donc l'attention de la commune d'Erezée sur ce point.

Pourquoi un souhait de travailler avec Erezée ?

En matière de voie lente, il est souvent absurde de s'arrêter aux frontières communales. Prolonger ce tronçon permettrait de relier entre elles les communes de Manhay, Erezée, mais aussi Vielsalm, Hotton, Marche...

Au départ, le projet s'arrêtait à la gare de Dochamps. Mais la commune est prête à poursuivre ce tronçon jusqu'à la limite communale, un peu plus loin que Forge à Laplez.

Le dossier de Manhay était suffisamment abouti que pour entrer une demande de convention au 1^{er} mars, mais la commune a postposé sa demande au 1^{er} septembre 2021 pour permettre à la commune d'Erezée de s'associer si elle le souhaite. C'est également une opportunité de majorer la subvention.

Pour Manhay

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum	Part communale
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €	623 000€
		90%		765.000€	538.000€
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €	

Pour Erezée

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €
		90%		765.000€
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €

2. Potentialité côté Erezée

Partant du tracé le long de la voie du tram, Jennifer Hugo a établi la liste des différentes propriétés qui pourraient être concernées. Ainsi 28 parcelles cadastrales ont été recensées, appartenant à une vingtaine de propriétaires différents. Si la CLDR marque son accord, la commune enverra rapidement un courrier aux propriétaires afin de voir s'ils seraient prêts à céder un bout de leur terrain. C'est, pour la commune, la première étape pour évaluer la faisabilité du projet. Une expropriation n'est toutefois pas exclue.

Avis de la CLDR :

La réflexion des membres de la CLDR s'axe, dans un premier temps, principalement autour de la question du type de revêtement. Ils sont, en effet, relativement partagés quant à ce point : faut-il « bétonner » ce chemin en pleine nature ? Cela ne va pas dans le sens du « développement durable » au sens écologique du terme, de la perméabilité du sol et de la réversibilité de l'intervention. D'un autre côté, l'accessibilité (poucettes, PMR...), la pérennité et l'entretien d'une voie lente sont importants. Ce point sera à débattre plus loin dans l'élaboration du projet et l'avis de la Région sera de toute façon déterminant. A ce stade, la Commune voudrait connaître l'intérêt de la CLDR pour ce projet transcommunal.

Les membres de CLDR manifestent l'approbation quant au fait de relier les différentes communes entre elles. Cette idée de réseau de mobilité douce est un réel atout tant sur le plan touristique qu'utilitaire. La CLDR marque donc son accord de principe pour cette collaboration avec Manhay et elle invite la Commune à étudier davantage les possibilités. Elle souhaiterait, entre autre, connaître le tracé exact, avoir le kilométrage, un estimatif budgétaire et connaître la position du SPW quant au revêtement pour ce tronçon en forêt. Le courrier aux propriétaires sera envoyé prochainement.

Notons enfin que la Maison du Tourisme est partisane également de ce projet.

3. Suivi des projets en cours

Aménagement des abords de Biron

La demande de convention-faisabilité a bien été rentrée à l'administration. Tout le dossier est bien en ordre et nous sommes en attente de la signature ministérielle.

Pour rappel, la ministre en charge de la ruralité a modifié la donne : avant, on rentrait les dossiers de demande de conventions tout au long de l'année. Maintenant, les dossiers doivent être rentrés à deux périodes : le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. Puisqu'il s'agit d'une première mise en œuvre de ce nouveau déroulé, nous ne sommes pas en mesure de dire quand le dossier sera effectivement approuvé par la ministre. Wait and see !

Le presbytère de Mormont

Le dossier suit son cours, le cahier des charges spécial est en cours de rédaction. L'auteur n'est pas très réactif et doit revoir certains points suite à l'avis remis par la tutelle.

Une fois finalisé, le cahier des charges sera soumis au Conseil communal et, dans la foulée, le projet de demande de convention-réalisation auprès de la DGO3 pour poursuivre le processus.

Maison des associations à la ferme-château de Soy

Ce projet devient une réelle saga ! Le projet présenté en CLDR le 3 décembre dernier s'est vu mis à mal par le fait qu'un autre candidat acquéreur se manifeste. La Commune devait donc mettre entre parenthèses son idée. C'était sans compter que ce candidat n'a pas pu concrétiser son projet d'acquisition. On en revient donc au projet initial qui, pour rappel, consiste en l'acquisition du corps de logis et d'une partie des étables comprise entre le corps de logis jusqu'à la porte classée et l'incluant.

La possibilité d'un morcellement du bien rend l'acquisition concrétisable et une convention de portage est envisagée (à noter que la Commune ne sera pas le porteur).



Le corps de logis et la porte sont classés. Le fait que la Commune en devienne propriétaire assurerait une conservation de ce patrimoine.

La proposition faite ici se justifie par le fait qu'à Soy, on ne retrouve pas de pôle comme dans les autres villages (Erezée → AC et hall sportif ; Mormont → ludothèque/bibliothèque ; Amonines → home ; ...). L'idée serait donc de donner à Soy un pôle d'activités et une dynamique en cœur de village. La Commune est bien consciente que le site soit excentré par rapport au territoire érezéen et à très longue échéance, d'autres endroits pourraient être envisagés mais l'aspect patrimonial doit aussi être une priorité.

Quant à la question de savoir si le site sera suffisamment spacieux pour y accueillir l'ensemble des activités qu'est sensée contenir cette « maison des associations », tout sera réfléchi pour et, a priori, cela ne devrait pas poser problème.

Petit BREAK autour de la question « Etre membre de la CLDR pour moi, c'est être... »

Lors de la réunion précédente, la CLDR avait proposé qu'une réflexion soit menée sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre à chaque membre de bien jouer son rôle de relais auprès de la population. Cette question mérite que l'on s'y attarde en détail ; une réunion y sera donc consacrée. En attendant, et pour amorcer les réflexions, la FRW propose aux participants de profiter d'un petit break au cœur de la réunion pour aller chercher un objet qui symbolise, pour eux, leur rôle de relais. Ainsi, téléphone, micro, pomme d'arrosoir, journal, GPS, carte routière, loupe ou encore tournevis... témoignent de l'importance de communiquer, de porter la voix, d'informer encore et encore mais aussi d'être à l'écoute, de parcourir la commune et d'observer ce qui s'y passe... La CLDR est aussi un guide et un outil d'aide à la décision pour les élus.

4. L'EssenSEL à Erezée : Pour changer, échangeons !

Le groupe de travail « Economie locale et agriculture » souhaite faire un retour sur le SEL et les initiatives que ses membres mettent en œuvre afin de persévérer dans le développement de ce réseau d'échange.

Valérie Neuville présente donc cette « relance du SEL » :

Petit rappel « historique » : Le SEL a été lancé le 8 mars 2020 à Erezée mais les séances d'info initialement prévues les 15 et 22 mars 2020 à Soy et à Mormont ont dû être annulées.

Pendant les confinements, le GT a veillé au maintien de la communication dans le BC et sur le site www.lessensel.be mais ce type de communication n'a pas fait de nouveaux émules.

En 2021, Sabine Kattus a rejoint le GT et, dans son sillage, a amené de nouveaux membres. Le SEL prend un peu d'ampleur et des échanges s'y nouent (dans le respect des consignes sanitaires, bien entendu).

L'attention est toujours portée sur la communication à travers les différents canaux évoqués et, de plus, des contacts avec des associations locales sont noués : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, les Poivre&Sel, le cercle horticole, le CPAS, la bibliothèque d'Erezée, l'équipe pastorale.

L'équipe du GT prend également contact avec d'autres SEL pour échanger des idées, bénéficier de leurs expériences en ces temps bousculés.

A ce jour, le SEL compte 19 membres dont la moitié environ sont issus du comité de lancement (Laurie, Fred, Luc, Elisabeth, Peterson, Anne, Michel, Elodie, Valérie). Et ce n'est qu'un début ☺ !

Pour devenir membre, l'ensemble des infos se trouve sur le site www.lessensel.be (charte, fonctionnement, marche à suivre, ...). Cependant, pour adhérer au SEL, rien ne vaut un contact direct. Au vu de la situation qui, faut-il le rappeler, plombe ces démarches, les membres du GT ont choisi de proposer aux citoyens de la commune des séances d'info en visio-conférences (via Zoom) :

Dimanche 11 avril à 15h00 et mercredi 14 avril à 20h00

Pour promouvoir ces visio-conférences, des flyers seront distribués dans les villages, seront disponibles à l'accueil de la maison communale et sans doute à d'autres endroits encore (boulangerie de Mormont, ...). Quelques affiches fleuriront également.

Néanmoins, pour promouvoir ces « événements », le GT a besoin de vous, membres de la CLDR ! C'est en la qualité de relais au niveau des citoyens que les membres de la CLDR sont sollicités : pour communiquer sur le SEL, rien de tel que le bouche à oreilles... Il faut motiver à participer à une des deux visio-conférences ; motiver à prendre contact avec Luc ou Valérie, par téléphone, par email ...

Pour rappel, le SEL résulte de la mise en œuvre de la FP 2 – 05 du PCDR. En faire la promotion, c'est aussi promouvoir le PCDR.

Le flyer relatif aux visio-conférence sera envoyé à tous par Valérie : à vous de jouer ☺. Les membres du GT vous remercient d'avance !

5. L'éolien à Erezée

Le rapide sondage réalisé auprès de l'ensemble des membres de la CLDR indique que, sur les 15 répondants, 11 d'entre eux sont favorables à l'éolien et à son implantation sur le territoire communal. Un membre de CLDR n'ayant pas participé au sondage en ligne se déclare également favorable en séance.

Le 23 mars prochain se tiendra le Conseil communal où la discussion relative à l'éolien sur le territoire communal sera traitée. Le Collège a déjà réfléchi à la thématique du principe éolien mais

les avis sont partagés. Afin de recueillir un maximum d'avis et réflexions pour avoir une meilleure vision possible de la thématique, l'ensemble du Conseil est sollicité.

6. Divers

La Croix-Rouge souhaite moderniser son image et toucher le jeune public. Elle proposera des animations « Sécurité à la maison » et « Mission zéro Bobo » dans les écoles maternelles et primaires.

Merci de votre participation !

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Marie Goovaerts et Florence Lesuisse*



Jennifer Hugo
Agent relais communal
Rue des Combattants, 15 6997 Erezée
086/32 09 14 - jennifer.hugo@erezee.be



Florence Lesuisse et Marie Goovaerts
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION N°28 DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL D'EREZÉE 27/05/2021 – 20h00 – En visioconférence

Marloie, le 31 mai 2021

Présents :

Michel JACQUET, Jean-François COLLIN, Nicolas DETROUX, Jacques DELVAUX, Anne DAISNE, Karin WILLAERT,

Jennifer HUGO, agent-relais,

Marie GOOVAERTS et Florence LESUISSE, agents de développement à la Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés : *Frédéric DUMONT, Frédéric MOULART, Martine HENROTIN, Laurie SCIUS, Valérie NEUVILLE, Luc VANWELCKENHUYZEN, Jacques VAUCHEL, Laetitia DI GIORGIO, Luc HALIN, Christian GIRARDET, Joseph PETRON.*

La FRW accueille les participants dès 19h45 afin de s'assurer de la bonne connexion de toutes et tous. La FRW remercie les participants de leur présence au vu des conditions dans lesquelles nos réunions doivent se tenir.

La FRW présente l'ordre du jour : après l'habituelle approbation du compte-rendu de la réunion de la dernière CLDR, les thématiques de la voie lente transcommunale Manhay – Pont d'Erezée (présentation du projet en vue de la demande de convention-faisabilité) et de l'appel à projet BiodiverCité seront traitées. Viendront enfin les divers et la traditionnelle « Minute d'infos locales ».

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 16/03/2021

La CLDR approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 16/03/2021. Pour rappel, l'approbation du compte-rendu consiste bien à valider le fait que le contenu correspond bien à ce qui s'est dit lors de la réunion.

2. Projet de voie lente Manhay – Pont d'Erezée

Lors de la dernière réunion, la CLDR a bénéficié de la présentation du projet de voie lente sur la commune de Manhay. Cette commune limitrophe, pour rappel, a sollicité la commune d'Erezée pour un projet transcommunal en développement rural : une voie lente entre Manhay et Pont d'Erezée.

Les projets transcommunaux sont encouragés par la Région via une majoration de la subvention de 10%. Concrètement, pour une voie lente le taux de subvention est de 80 % en communal et de 90% en transcommunal avec un plafond de 850.000€ de subsides.

Il s'agit donc d'une opportunité pour les deux communes concernées d'obtenir des subsides majorés pour un projet qui fait sens.

En effet, lors de l'élaboration du PCDR d'Erezée, un groupe de travail avait étudié les différentes possibilités de voie lente sur le territoire et une fiche-projet, plus particulièrement, coïncide avec le projet dont il est question :

1. PM-2-14 : Aménagement d'une voie lente le long de l'Aisne et jusqu'aux communes voisines

➔ Ce projet consiste en la création d'une liaison lente permettant de traverser la commune du sud au nord, en longeant l'Aisne. Elle relie plusieurs villages situés le long du cours d'eau ou à proximité immédiate de celui-ci : Amonines, Blier, le pont d'Erezée, Eveux et enfin Fanzel. Elle permet aussi la jonction avec la Commune de Manhay via le TTA au sud et la Commune de Durbuy au nord. Certains tronçons s'appuient sur des sentiers et chemins existants, d'autres sont à créer à travers des parcelles privées. Cette fiche-projet avait été placée en lot 2 car elle nécessitait d'être étudiée davantage, la difficulté principale étant le statut de propriété de certains tronçons.

Suite à un échange avec Edgard Gabriel (SPW-DR), cette seconde fiche-projet pourrait être activée plusieurs fois, donc pour un tronçon Forge-à-L'Aplez – Pont d'Erezée sans compromettre une demande de convention pour la réalisation future de l'ensemble du tracé. Le projet pourrait se faire en transcommunal.

Comme cette idée de projet s'écarte quelque peu des intentions initiales, la FRW a souhaité permettre à la CLDR d'en savoir davantage lors de sa dernière réunion (16/03/2021). C'est donc maintenant en meilleure connaissance de cause que les membres peuvent se positionner sur la pertinence de privilégier ce projet à ce stade.

Notons encore que Monsieur Counet (Chemins du rail asbl) a réalisé bénévolement l'étude du tracé. Son analyse devrait être rentrée à Jennifer Hugo pour le 1^{er} juin. Celle-ci devrait apporter les réponses aux questions posées par la CLDR qui souhaitait, entre autre, connaître le tracé exact, avoir le kilométrage, un estimatif budgétaire. Pour la position du SPW quant au revêtement pour ce tronçon en forêt, nous aurons de plus amples informations lors de la réunion de demande de convention qui se tiendra le 7 juin prochain (avec le SPW).

M. Counet a réalisé, pour cette étude, pas moins de 180 photos sur site. Il tient compte de l'ensemble des éléments qui facilitent la mise en œuvre d'un tel chantier, en ce compris, par exemple, la déclivité.

De l'analyse de départ, il faut retenir qu'en terme de faisabilité, les propriétaires riverains ont remis – à l'exception d'un seul – un avis favorable à la vente, si besoin, d'une parcelle afin de permettre la réalisation de la voie lente. Dans le cas du seul refus, une alternative existe. Ce refus ne pose donc pas de problème.

Chaque endroit qui pourrait s'avérer problématique sur le tracé proposé a priori dispose d'une alternative. Dès lors, la voie lente dispose de tous les feux verts pour permettre sa concrétisation.

Néanmoins, il faut que la CLDR valide le fait que cette fiche-projet passe du lot 2 au lot 1.

Pour rappel, les voies lentes faisaient partie des projets « coup de cœur » des membres de la CLDR lors de la priorisation des fiches en phase d'élaboration du PCDR mais ce projet colossale n'étant pas mûr il s'était retrouvé de facto en priorité 2.

Dans sa phase relative au tronçon dont question ce soir :

➔ Tout le monde valide le passage du lot 2 vers le lot 1 et encourage à profiter de cette opportunité transcommunale.

➔ Par la même, la CLDR valide la demande de convention faisabilité pour le présent projet, selon la dynamique de phasage proposée.

Par la suite, on pourrait, comme suggéré, envisager de poursuivre afin que la voie lente fasse une boucle vers Deux-Rys au départ de Fanzel.

Pour plus de précisions et une vision plus globale, les bourgmestres des communes concernées par la Maison du Tourisme Cœur d'Ardenne se sont accordés afin que soit réalisée une étude relative justement aux voies lentes. Plus particulièrement, un tracé liant Erezée à Rendeux en passant par le Bois de Tave est concerné.

Ces dynamiques démontrent que d'autres phases de la fiche-projet sont donc bien à prévoir, participant d'un même esprit.

3. Nouvel appel à projets BiodiverCité

La Ministre Tellier a réorganisé les anciens subsides natures (PCDN, Maya, Semaine de l'arbre) en un seul et même subside appelé BiodiverCité. Cette refonte vise différents objectifs : inciter les communes à développer des projets « nature » plus impactants, permettre à toute commune wallonne de rentrer des projets et faciliter les démarches administratives.

Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an :

- 10.000 € pour les fiches-actions (attention que les actions de sensibilisation sont plafonnées à 2500€ toutes thématiques confondues)
- 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution de la « Semaine de l'arbre »

Les postes éligibles sont prédéfinis mais les thématiques sont assez variées :



Le calendrier prévu est le suivant :

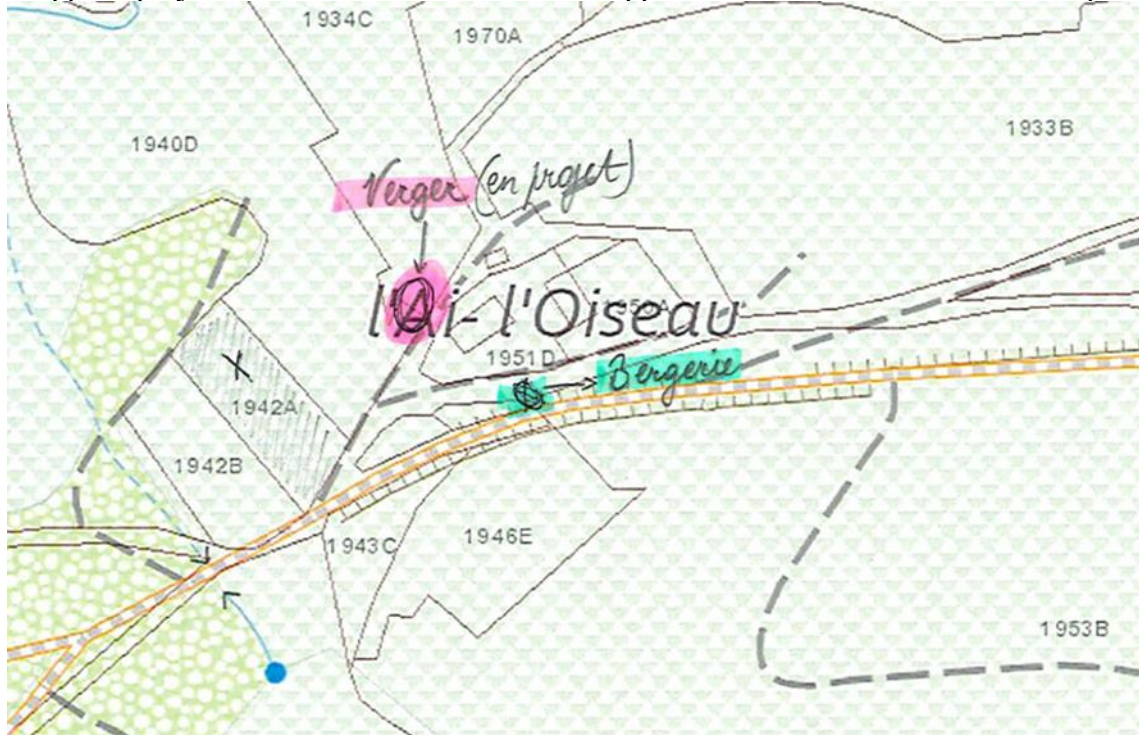
- Dépôt des projets pour le 30/06/21
- Notification de la sélection en septembre 2021
- Réalisation avant le 1er mars 2023

Le délai étant particulièrement court cette année, la FRW et Jennifer ont étudié les différentes possibilités dans les projets émanant de la CLDR pour lui faire une proposition concrète et gagner du temps. Lors d'une prochaine édition, le souhait serait de mettre en place un groupe « nature » (à l'instar des autres GT de la CLDR) qui plancherait sur une vision à long terme et proposerait différentes initiatives à mettre en place.

➔ **Proposition :** Valorisation du site de Laid L'Oiseau en y implantant un verger HT de variétés anciennes et aire de pique-nique

La Fiche-projet du PCDR « Mise en œuvre du patrimoine d'exception » reprend la valorisation et l'aménagement d'une série de sites. Lors d'une visite de terrain, le groupe « patrimoine » s'est penché sur la valorisation du hameau de Laid L'Oiseau, aujourd'hui disparu. L'idée est de faire revivre le site de manière symbolique en sauvegardant les murets et chemins encore visibles et en les animant de silhouettes. Réimplanter un verger tel qu'il aurait pu exister jadis est également prévu.

L'appel à projet « BiodiverCité » est donc une opportunité de mettre en œuvre cette partie du projet.



Bien que cela fasse sens au niveau du projet « patrimoine », la question du choix du site est posée ; l'endroit étant relativement isolé... Un verger peut effectivement prendre place ailleurs sur la commune mais aucune proposition n'est faite en séance.

A noter que pendant l'été, un premier dégagement du site sera réalisé par les ouvriers communaux et les étudiants dans le cadre d'Eté solidaire.

M. Jacquet précise que la commune est déjà active dans la préservation de la nature. Un topo sera fait de tous les appels à projets auxquels elle a répondu antérieurement à BiodiverCité. Par exemple, l'an dernier, Erezée n'a pas été sélectionnée pour la semaine de l'Arbre. Du coup, l'achat et la distribution d'arbres ont été effectués sur fonds propres.

6. Divers

Presbytère de Mormont

Le dossier est passé en Collège ce jour (27/05) et devra encore passer en Conseil communal dans le cadre de la demande de convention réalisation.

Certains membres du Collège, ont remis en question le choix d'un chauffage aux pellets. La décision a été prise de ne pas modifier l'avis de la CLDR et de conserver l'idée de l'utilisation d'un mode plus vert et exemplatif de chauffage.

GAL Pays de l'Ourthe

Le GAL sollicite les membres de la CLDR afin de désigner un représentant en vue de la prochaine AG du GAL. Le Collège soutient la démarche. Jacques Delvaux est interrogé sur son envie éventuelle de répondre à cette sollicitation. En tout cas, l'invitation est lancée à tous les membres de la CLDR et il leur est demandé de se manifester auprès de Jennifer HUGO.

Néanmoins, la Commune se pose toujours la question de l'intérêt de son adhésion au GAL. Cette réflexion, au départ du seul chef du Bourgmestre, tant à faire des émules...

Appel à projets « Vis mon Village » (Fondation Roi Baudouin)

Cet appel à projet soutient des habitants ou groupements qui souhaitent améliorer la qualité de vie dans leur village et renforcer la cohésion sociale. Les projets peuvent être introduits par

- des habitants du village qui se sont associés soit de manière formelle (association sans but lucratif,...), soit de manière informelle (association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage,...);
- des associations ou des organisations travaillant au niveau local (maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, ...). Dans ce cas de figure, les activités ne doivent pas se limiter à toucher les membres mais bien un maximum d'habitants du village.

Le subside octroyé est de 5000€ maximum. Les dossiers sont à introduire avant le 17 juin 2021 via le site de la Fondation Roi Baudouin : <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls/2021/303034>.

La FRW peut relire les dossiers avant envoi.

Ferme-château de Soy

Le projet d'acquisition d'une partie de la ferme-château avance vaille que vaille. Pour rappel, il est question d'installer, dans ce bâtiment, la maison des associations.

La Commune est bel et bien inscrite parmi les acquéreurs potentiels. Reste maintenant à voir qui l'emportera.

Le rôle de membre de CLDR

L'importance du vivre ensemble et de la convivialité font de plus en plus sens en ces temps toujours tourmentés. Lutter contre le phénomène de villages-dortoirs s'impose. Communiquer aux citoyens est essentiel.

La prochaine réunion de CLDR (septembre 2021 et en présentiel, espérons-le) fera la part belle à cette thématique qu'il apparaît peu opportun de traiter par écrans interposés.

Proximus

Contacté par la Commune pour les problèmes de connectivité récurrents en zone rurale, Proximus a présenté ce qu'ils peuvent mettre en œuvre afin d'améliorer la situation sur Erezée. Selon leur échelle de calcul coût/bénéficiaires, cela ne leur est pas rentable. Si des améliorations sont voulues, la Commune devra mettre la main à la poche.

La minute d'infos locales

Michel Jacquet a rencontré Jean-François Collin pour le Cercle d'Histoire d'Erezée ainsi que le président du SI et le président du Centre Culturel. La volonté est de réunir ces associations en vue de ne plus constituer qu'une seule ASBL qui bénéficierait du soutien communal.

Le TTA serait aussi intégré dans cette ASBL dont la structure est à préciser puisque, dans ce dernier cas, la Commune de Manhay est également partenaire.

Ce rassemblement permettrait une rationalisation des forces vives et éviterait l'essoufflement dont toutes les petites structures sont souvent victimes.

Jean-François Collin en profite pour convier les membres de la CLDR à deux visio-conférences organisées par le Cercle d'histoire. En effet, ce dernier a répondu en 2020 à l'appel à projets « Vis mon Village » (voir plus haut) et a été retenu. Le projet est de cartographier les lieux-dits sur la commune et de trouver l'origine de ces noms parfois cocasses. L'invitation est à lire ci-dessous.

ENSEMBLE, PARTAGEONS NOS MEMOIRES LOCALES

Notre association a été primée dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon village ».

Notre projet, intitulé « *Ensemble, partageons nos mémoires locales* », vise notamment à recenser et décrire l'histoire des lieux-dits sur le territoire de notre commune, à travers une démarche participative.

En raison de la situation sanitaire et en attendant de pouvoir vous présenter le projet de manière conviviale dans une salle de notre commune, nous vous proposons déjà deux moments de présentation en visioconférence :

- le jeudi 3 juin, de 19h00 à 20h00
- le jeudi 10 juin, de 19h00 à 20h00.

Attention : Inscription obligatoire (afin de nous permettre de vous transmettre le lien pour la réunion) :

- par mail : cercle.histo.erezee@gmail.com
- ou par téléphone : 0497/66.83.48 - 0477/99.12.65

N'hésitez pas à vous inscrire pour nous rejoindre lors d'une de ces deux rencontres et découvrir notre projet !

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale

Merci de votre participation !

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Marie Goovaerts et Florence Lesuisse*



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION N°29 DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL D'EREZÉE 21/10/2021 – 20h00 – Au Concordia

Marloie, le 25 octobre 2021

Présents :

Michel JACQUET, Jean-François COLLIN, Nicolas DETROUX, Jacques DELVAUX, Frédéric DUMONT, Bénédicte WATHY, Frédéric VANDEWAUWER, Martine HENROTIN, Laetitia DI GIORGIO, Luc HALIN (invités)

Jennifer HUGO, agent-relais,

Marie GOOVAERTS et Florence LESUISSE, agents de développement à la Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés : *Jean-Marie PIERARD, Frédéric MOULART, Laurie SCIUS, Anthony SERON, Valérie NEUVILLE, Luc VANWELCKENHUYZEN, Jacques VAUCHEL, Séverine GUISSARD*

La FRW accueille les participants et les remercie de leur présence en rappelant brièvement le contexte des réunions suite aux conditions sanitaires d'une part et à la lenteur administrative dont nous sommes tous tributaires, d'autre part.

La FRW présente l'ordre du jour : après l'habituelle approbation du compte-rendu de la réunion de la dernière CLDR, la thématique du rôle de relais en tant que membre de la CLDR sera le point essentiel de cette réunion. Viendront ensuite un topo sur les différents projets en cours dans le cadre du Développement Rural et BiodiverCité, les divers et la traditionnelle « Minute d'infos locales ».

4. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 27/05/2021

La CLDR approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 27/05/2021.

5. Le rôle de relais

Suite à la demande de la CLDR de mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre à chaque membre de bien jouer son rôle de relais auprès de la population, la FRW avait proposé aux participants de la réunion du 21 mars dernier, de choisir un objet qui symbolise, pour eux, ce rôle de relais. Ainsi, téléphone, micro, pomme d'arrosoir, journal, GPS, carte routière, loupe ou encore tournevis... avaient témoigné de l'importance de communiquer, de porter la voix, d'informer mais aussi d'être à l'écoute, de parcourir la commune et d'observer ce qui s'y passe...

Pour aller plus loin, la FRW a transformé les idées évoquées à l'époque en photo-langage et proposent aux participants répartis en deux groupes de débattre de ce thème en trois temps :

1. Observer le protolangage et choisir 3 rôles de relais qui semblent prioritaires
2. Pour chaque rôle, lister les freins
3. Chercher des solutions aux différents freins évoqués

Chaque groupe fait part de ses idées oralement. S'en suit un échange en plénière :

Les deux groupes ont choisi les trois mêmes images :

		
<p>Etre à l'écoute des besoins des habitants</p>	<p>Informers les habitants des projets communaux et des activités de la CLDR</p>	<p>Encourager l'échange, la diffusion des idées de la commune vers les citoyens et inversement</p>

Les freins sont :

- La complexité du jargon du développement rural truffé d'acronymes qui ne parlent pas aux gens et donnent l'impression d'être réservé aux politiques. La CLDR semble, de ce fait, mystérieuse pour qui n'en fait pas partie.
- La lenteur de la procédure propre au développement rural conjuguée à l'essoufflement de la dynamique et du bénévolat en général (phénomène de société).
- L'intérêt de la population pour ce qui se passe dans la commune. Le territoire étant fort étendu, on se sent concerné par son village. En outre, la population lit-t-elle vraiment les différentes sources d'information (bulletin communal, toute-boîte, site web, la page Facebook) ?
- La mauvaise connexion internet et la présence de zones blanches dans certains villages limitent les canaux d'information.
- La tendance aux discours négatifs, en particulier sur les réseaux sociaux propices aux fake news et à la désinformation par rapport aux projets qui sont menés. L'oralité permet plus de nuance.
- Le temps que l'on a pour s'investir en tant que membre de CLDR.

Pistes de solutions :

- Donner un nom plus « vendeur » à la CLDR et qui parlent davantage aux gens. Utiliser des termes simples, ludiques.
- Favoriser les moments de convivialité, profiter d'évènements festifs pour communiquer sur la CLDR et ses activités (ex : stand).
- Organiser un événement ouvert à tous.
- Veiller à avoir un discours positif. Communiquer systématiquement sur les bonnes nouvelles, sur les avancées des projets via des flyers ou le bulletin communal. Créer des fiches récapitulatives sur les projets.
- Communiquer clairement et de façon à susciter l'intérêt sur les missions et attentes de la CLDR.
- Signaler que la CLDR est un lieu d'échange et de discussion où les divergences d'opinions sont des opportunités pour susciter le débat et non comme des freins à la communication.

La FRW rappelle qu'outre les projets subsidiés en développement rural (dont le cheminement administratif est effectivement assez lourd) il y a toute une série d'actions qui peuvent être portées par la commune et les citoyens. Celles-ci sont plus faciles à mettre en œuvre et peuvent amener une réelle dynamique citoyenne. La CLDR avait choisi de mettre en place 3 groupes de travail qui se sont réunis à plusieurs reprises avant d'être freinés par la crise sanitaire.

A la belle saison, la CLDR pourrait effectivement mettre en place un événement en vue de communiquer sur les différents projets et actions. Cela pourrait être l'occasion de recruter des membres pour les groupes de travail mais aussi de nouveaux candidats à la CLDR en vue d'une prochaine recombinaison (voir point suivant).

A noter qu'habituellement juste après l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon, les CLDR, avec l'aide de la FRW, mettent en place un événement de communication autour du PCDR

à l'attention de la population. La FRW avait fait la proposition à Erezée également, présentant différents projets réalisés dans d'autres communes (événement festif autour d'une exposition, apéro itinérant menant les visiteurs à différents stands de présentation des projets, bulletin communal spécial « DR », mini-PCDR...). Les membres de la CLDR avaient décliné la proposition préférant attendre d'avoir des éléments concrets à communiquer (cf. réunion du 7/02/19).

6. Le règlement d'ordre intérieur

Le 12 février 2021, la Ministre du Développement Rural, Céline Tellier, a pris un arrêté approuvant un nouveau modèle-type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR d'Erezée doit comprendre au minimum les articles prévus dans le modèle-type, et peut contenir d'autres précisions pour autant que ces dernières n'aillent pas à l'encontre du modèle.

LA FRW met en avant les changements majeurs par rapport au ROI précédent. Les membres de la CLDR sont invités à poser leurs questions ou proposer des ajouts éventuels.

Réactions :

- Le quorum tel que convenu dans le ROI n'est pas très démocratique puisque le point reporté pourrait être approuvé par moins de personnes qu'à la réunion initiale.
- La CLDR sera-t-elle recomposée prochainement ? → *Il y a effectivement des membres absents de manière récurrente, et la crise sanitaire n'a rien arrangé. L'adoption de ce nouveau ROI est l'occasion de réinterroger les membres sur leur souhait de s'impliquer dans l'ODR ou de laisser la place à d'autres.*

La FRW fera les adaptations souhaitées et le document complet sera joint au compte-rendu de la réunion. Les membres de la CLDR, et en particulier les absents, auront l'occasion d'en prendre connaissance et d'y réagir dans les 10 jours.

Le ROI sera ensuite soumis au Conseil communal.

7. Les projets DR en cours

1. Demande de convention-acquisition pour une partie du Château-ferme de Soy

L'opportunité pour la commune d'acquérir un lot de l'ensemble constitué par le Château-ferme de Soy se concrétise via une convention de portage. L'acquisition de ce bien patrimonial stratégiquement placé au cœur du village permettrait à la commune de développer, a priori, la « Maison des associations ».

L'ensemble du lot dont la Commune souhaite se porter acquéreuse est figuré en bleu sur le plan annexé.

- Le lot 1a comprend le corps de logis (bâtiment classé) ;
- Le lot 1b comprend le porche classé ainsi que le bâtiment plus bas qui, lui, serait davantage affecté à du rangement ;
- Le lot 1c est un terrain bâtissable qui pourrait être consacré au parcage ou à un espace de convivialité, en fonction des projets menés sur l'ensemble du site dont la Commune se porte acquéreuse.

La partie en jaune sera laissée en indivision afin de garantir un aménagement uniforme de la cour et d'éviter sa privatisation.

Le coût pour cette partie s'élève à 275 000 € hors frais.

Afin de préparer le dossier de demande de subsides en développement rural, la commune et la FRW ont rencontré les agents du SPW-DR. Ce projet est réaliste mais ils ont attiré l'attention de la commune sur plusieurs points :

- Le bâtiment est en partie classé. Sa rénovation et son aménagement peuvent donc être conditionnés par des contraintes liées au classement (ex : utilisation de tel type de matériaux avec des corps de métier spécialisés, pas de double vitrage, pas de décroissance des pièces, etc.). Ces

contraintes vont certainement engendrer un coût supplémentaire mais risque aussi de conditionner le type d'activités à y mener. La Commune va rapidement interroger l'AWaP (agence wallonne du patrimoine) pour évaluer les contraintes en questions.

- Par ailleurs, il faudra veiller à ce que l'espace du bien soit suffisant pour y accueillir les activités pressenties. Si ce n'était pas le cas, il faudrait alors considérer les éventuelles autres fiches-projets du PCDR qui pourraient cadrer avec cette acquisition (ex : EPN, atelier rural...).

2. La voie lente transcommunale

Le 7 juin dernier, les Communes de Manhay et d'Erezée ont défendu auprès de l'Administration régionale le projet de voie lente transcommunale, reliant, en ce qui concerne Erezée, la gare du TTA à Forge à la Plez. Le dossier bien étayé grâce à M. Counet de l'asbl « Chemins du rail » a bien été accueilli auprès de l'Administration. Toutefois, pour rentrer la demande auprès de la Ministre, il manquait encore différents éléments tels que l'accord de l'OTC, la promesse de cession de propriétaires privés, principalement du côté Manhay. Le dossier sera complété et déposé à la session de mars 2022.

➔ M. Jacquet propose que le travail de M. Counet soit présenté lors de la prochaine réunion. Ce serait l'occasion de faire le point sur un autre dossier de mobilité douce en partenariat avec les communes de Manhay, Rendeux et La Roche coordonné par la Maison du tourisme « Cœur de l'Ardenne » dans le cadre du Fonds d'impulsion communal. Dans ce contexte, pour chaque euro communal investi, la Province investit également un euro. Pour bénéficier de ce financement, il fallait travailler sur un projet commun à plusieurs communes. Le projet de voie lente a fédéré les 4 communes précitées. La Maison du Tourisme va proposer incessamment un cahier des charges aux communes afin qu'elles puissent procéder à la désignation d'un auteur de projet.

3. Appel à projets « BiodiverCité »

Comme convenu lors de la réunion de CLDR précédente, la commune a bien rentré une fiche-projet concernant l'aménagement d'une partie du site de Laid l'Oiseau, avec entre autres, la plantation d'un verger de 15 arbres fruitiers, la restauration des puits naturels et l'agencement de cheminements sur le site. La région a accusé réception du dossier mais n'a pas encore rendu son verdict.

4. Pollec 2020 et 2021

La commune a répondu à l'appel à projets Pollec 2020 en partenariat avec d'autres communes coordonnées par le GAL *Pays de l'Ourthe*. Elle a pu financer par ce biais l'installation de 4 bornes de recharge pour vélos électriques (2 au centre sportif et 2 à Amonines)

Dans le cadre de Pollec 2021, la commune va pouvoir engager un coordinateur Energie. Cette personne occupera un mi-temps à répartir sur Manhay et Erezée.

6. Divers

1) Projet de café solidaire

Frederic Dumont présente un projet en discussion dans le village de Mormont et plus spécifiquement par les habitants de la rue Haute. L'idée est de créer un « café-roulotte » qui s'ouvre sur 2 côtés :

- D'un côté, vers la boulangerie « Painprenelle » installée dans la rue Haute. Ainsi, le café pourrait être ouvert par exemple le samedi de 9h à 12h00. Les personnes, qui attendent leur tour avant d'entrer dans la boulangerie, pourraient boire un café, un thé, un jus. Occasion de se rencontrer, de créer du lien. Ce projet serait autogéré par des bénévoles du village qui assureraient le service (ouverture, service et fermeture) juste pendant la matinée, ainsi que la comptabilité, l'approvisionnement... L'argent récolté permettrait de réaliser des projets dans le village, en concertation avec les habitants.
- De l'autre, vers la cour de Frédéric, pour ouvrir un soir par semaine un « Café tapas » entre 17h et 21h, privilégiant les produits locaux et équitables. C'est un lieu où l'on pourrait se retrouver, discuter de manière festive et conviviale. Mais également un lieu citoyen pour échanger sur la vie au village, faire naître des projets à mener au service de la collectivité ou encore trouver ensemble des solutions à des crises telles que l'on vient d'en vivre coup sur coup (ex : comment mieux coordonner les aides spontanées lors de crises climatiques (inondations, sécheresses, tornades) pour être plus efficaces et mettre les ressources humaines et matérielles aux bons endroits).

Cette cabane serait sur roue, permettant ainsi aux villages voisins d'en bénéficier pour créer leurs moments d'échanges également.

La prochaine réunion au sujet de ce « café-roulotte » aura lieu en novembre.

2) Plan local de propreté

Depuis une bonne année, la Commune s'investit dans un plan local de propreté. La première étape a été une analyse du terrain en vue de repérer les points noirs. Le souhait était de travailler en collaboration avec les habitants mais la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser des réunions citoyennes. Jennifer a donc lancé un sondage sur internet à l'attention de la population et élaboré le plan en interne. Le dossier rendu a permis l'obtention de 18000€ pour mettre en place des actions concrètes. Outre le grand nettoyage annuel organisé dans le cadre de « Be Wapp », la Commune dispose actuellement de quatre « Ambassadeurs propreté » et souhaite agrandir cette équipe de bénévoles. Un appel aux habitants est paru à cet effet dans le bulletin communal de septembre.

Les autres actions reprises dans le cadre de cette subsidiations sont :

- La sensibilisation ;
- L'implantation d'espaces dédiés aux déjections canines ;
- La lutte contre les dépôts clandestins (des lieux ont été, à cet effet, clairement définis et, notamment, un parking bien connu).

Une réunion sera également programmée en janvier. Le groupe de travail qui se consacre à ce plan local de propreté est ouvert à tout citoyen érezéen.

3) La minute d'infos locales

Un « *Ciné en Hiver* » est un ciné-club qui organisera, chaque mois de novembre à février, la projection d'un film documentaire au Café Sanglier à Heyd. Les 4 films choisis abordent le thème de la « terre », les réalisateurs seront présents.

Merci de votre participation !

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an 2022	Lot 1	PM-1-01 – sollicitation CF Mise en valeur du patrimoine d'exception	392.987,43 €	DR	235.792,46 €
				Commune	157.194,97 €
	Lot 1	PM-01-05 – dossier définitif Aménagement des abords de la maison de village de Biron en espace public vert et de convivialité	180.211,16 €	DR	144.168,93 €
				Commune	36.042,23 €
	Lot 2	PM-2-14 – sollicitation CF Aménagement d'une voie lente le long de l'Aisne et jusqu'aux communes voisines Phase 1 : Erezée - Dochamps Projet transcommunal - Manhay	1.256.464,00 €	DR – cat 1 (subside maximum 680.000 €, si transcommunal +10% = 765.000 €)	765.000 €
Commune				491.464 €	
Convention acquisition	Opportunité d'acquérir château ferme à Soy	285.000 €	DR	171.000 €	
			Commune	114.000 €	
Année rapport annuel + 2 ans 2023	Lot 1	PI-1-02 Mise en réseau et soutien aux associations	€€	DR	??
				Commune	??
				Fédération Wallonie Bruxelles	??
	Lot 2	PM-2-07 Aménagement de la place de Mormont	€€€	Commune	40%
				DR ou autre	60%
	Lot 2	PM-2-10 Création d'une Maison des associations et multiservices	€€€	DR – cat 6 (subside maximum 300.000 €)	60%
				Commune	40%
Lot 3	PM-3-05 Création de logements intergénérationnels dans l'ancienne Gendarmerie à Erezée	€€€	Commune	40 %	
			DR	60 %	

Année rapport annuel + 3 ans 2023	Lot 1	PM-1-04 Aménagement d'une Maison de village et de logements tremplin dans la "Maison du Curé" d'Hoursinne	809.190,85 €	Commune	323.676,34 €
				DR	485.514,51 €
	Lot 2	PM-2-04 Développement de projets bois-énergie	€€€€	Commune DR	
	Lot 3	PM-3-10 Création d'un Hall relais dans la ZAE de Briscol	€€€(€)	DGO3/Idelux ?	
Lot 3	PM-3-09 Création de logements dans la future ex- maison communale à Erezée	€€€	Commune (DR)	40% 60%	